



OXFAM

France

L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN FRANCE





L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN FRANCE



INTRODUCTION	3
1. L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : POURQUOI ?	4
Les conséquences des changements climatiques sont déjà présentes	4
Ces conséquences sont inégalitaires	6
Les risques de l'inadaptation et de la maladaptation	8
2. LES POLITIQUES D'ADAPTATION EN FRANCE	9
Le PNACC	9
La stratégie réactive de l'État	10
Les conséquences économiques	12
Nos droits en danger	13
3. DES SOLUTIONS EXISTENT !	15
Un PNACC juridiquement contraignant	15
Une politique d'adaptation démocratique et transparente	16
Des investissements proportionnels à l'urgence	16
Un droit du travail adapté au climat	17
Une adaptation juste au niveau international	17

« La France est particulièrement exposée aux conséquences du réchauffement climatique, mais n'est pas prête à y faire face car les politiques d'adaptation souffrent d'un manque d'objectifs opérationnels, de moyens, et de suivi. »

Haut conseil pour le climat

INTRODUCTION

En France comme dans le monde, les conséquences des changements climatiques se font déjà sentir, avec des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, des sécheresses prolongées, des inondations dévastatrices et des tempêtes de plus en plus violentes. Pour y faire face, deux stratégies complémentaires émergent.

D'un côté, **les politiques d'atténuation** qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement de la planète. Ce sont les politiques les plus connues, dont le but ultime a été décidé lors des accords internationaux de Paris en 2015 : réduire les émissions de CO₂ de 40 à 70 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2050 et devenir nulles voire négatives d'ici 2100 pour maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de 1,5 °C.

De l'autre, **les politiques d'adaptation** qui consistent à **s'ajuster aux changements inévitables pour en limiter les impacts sur les populations**. Car, même en imaginant atteindre nos objectifs en termes d'atténuation et pouvoir stopper le réchauffement climatique au niveau actuel, c'est-à-dire +1,1° mondial et +1,9° en France, le dérèglement climatique a déjà lieu, et ses conséquences sont bien présentes.

Inondations dévastatrices, pénuries d'eau quasi annuelles, vagues de chaleur et villes en surchauffe, feux de forêts à répétition, glaciers en danger... Ces phénomènes sont notre réalité et apportent leur lot de conséquences sur nos villes, nos territoires et notre mode de vie.

Malheureusement, si la France, en lien avec les négociations internationales, a déjà pris un certain nombre d'engagements en matière d'atténuation, elle tarde à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière d'adaptation.



1 L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : POURQUOI ?

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT DÉJÀ PRÉSENTES

Les changements climatiques et la hausse globale de température causée par l'activité humaine sont des faits avérés. Malgré tous les efforts possibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France et ralentir le réchauffement climatique, **les manifestations du changement climatique, déjà visibles dans le pays, ne vont que s'accroître.**

© Oxfam





Concrètement, les changements climatiques se caractérisent par des changements météorologiques avec des conséquences et des risques bien réels sur notre société, nos infrastructures et notre mode de vie :



LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES

Car l'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré sur Terre et le quatrième plus chaud mesuré en France. Avant 1990, la France connaissait en moyenne 2 jours de vagues de chaleur par an. Depuis 2000, ce chiffre est passé à 8 par an. Dans un scénario à +4°C, l'Île-de-France pourrait connaître jusqu'à 94 jours de vagues de chaleur chaque année.



DES SÈCHERESSES PLUS SÈVÈRES

et plus fréquentes qui entraîneront des pénuries d'eau avec des conséquences sur la disponibilité et la qualité d'eau potable ainsi que sur de nombreux secteurs (agriculture, tourisme, industrie, etc).



DES FEUX DE FORÊT PLUS IMPORTANTS

et plus fréquents, et qui touchent des régions autrefois épargnées, notamment le Nord-Ouest de la France.



DES INONDATIONS PLUS FRÉQUENTES

et plus imprévisibles, impactant fortement les personnes sinistrées, les constructions et les infrastructures.



DES TEMPÊTES ET INTEMPÉRIES À UNE PLUS GRANDE FRÉQUENCE

et plus intenses, qui feront des dégâts importants et que nos infrastructures ne sont pas prêtes à subir.





© Oxfam

CES CONSÉQUENCES SONT INÉGALITAIRES

Oxfam a montré à plusieurs reprises que les changements climatiques et les inégalités s'alimentent réciproquement et forment un cercle vicieux : ce sont les plus riches qui polluent le plus et qui aggravent le plus la crise climatique, mais ce sont les plus vulnérables (ménages pauvres et modestes, femmes, enfants, personnes âgées, groupes marginalisés...) qui en payent le prix fort.

En France, 63 milliardaires polluent autant chaque année que 50 % de la population française.

4 entreprises : BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole et Total Energies, ont chacune une empreinte carbone supérieure à celle de la France.

Pourtant, ce sont bien les groupes marginalisés qui sont le plus durement touchés par les inondations, sécheresses, canicules, et maladies liées à la chaleur. Ils manquent aussi plus souvent de ressources ou de droits pour s'adapter au mieux aux changements climatiques :

 **Les populations les plus pauvres**, qui résident le plus souvent à proximité des grands axes routiers et qui ont moins d'accès aux espaces verts, **ont 3 fois plus de risques de mourir d'un épisode de pollution que les plus riches.**

 **Les populations précaires**, les jeunes et les personnes âgées sont les premières touchées par la précarité énergétique d'été, et donc les premières à souffrir de la chaleur dans leur logement lors des épisodes de canicule. Ces personnes sont plus généralement locataires et ont donc moins de capacité à s'adapter.

 **62% des emplacements dédiés aux gens du voyage**, affectés par les communes, sont situés dans des zones à fortes nuisances (proximité d'une usine, d'une autoroute, d'un incinérateur, d'un aéroport). Cela a des impacts immenses sur leur santé et leur espérance de vie qui est de 15 ans inférieure à la moyenne nationale.

 Cela peut paraître paradoxal, **mais la hausse des températures accentue notamment le risque de gel des récoltes**, qui peut entraîner des conséquences dramatiques. Les floraisons surviennent en effet de plus en plus tôt, exposant les futurs fruits aux gelées tardives. Le fruit en développement est alors freiné dans sa croissance, voire détruit. Le Verger des Pruneraies, dans le Lot-et-Garonne, a ainsi subi une perte de 90 % de sa production de prunes en 2021, comme expliqué dans **cette vidéo**.

L'EXPOSITION c'est le risque lié à la localisation géographique d'un élément, d'une personne, d'un écosystème ou d'un bien.

Exemple = les personnes situées sur les zones littorales sont exposées à l'élévation du niveau de la mer.

LA VULNÉRABILITÉ correspond à la sensibilité de ces éléments exposés. Des personnes exposées peuvent être vulnérables ou non.

Exemple = des personnes situées sur le littoral dans une collectivité qui n'a pas mis en place des techniques d'adaptation sont considérés comme vulnérables.

En plus d'être plus **exposés** aux conséquences du changement climatique, les groupes sociaux marginalisés y sont aussi plus **vulnérables**.



PERSONNES PRÉCAIRES

Le changement climatique favorise la précarité alimentaire, donc l'inflation des prix des besoins de première nécessité, qui impacte beaucoup plus les ménages à faibles revenus. Ces ménages ne sont souvent pas propriétaires et donc ne peuvent pas décider de faire des travaux pour se prémunir des vagues de chaleur, ou n'ont pas le budget pour le faire. Les 20 % des personnes les plus riches ont plus de politiques d'adaptation qui leur bénéficient que les 20 % les plus pauvres, **selon le GIEC**.



FEMMES

Les femmes et les filles meurent en plus grand nombre lors de catastrophes naturelles et industrielles, ou lors d'épidémies parce qu'elles sont plus pauvres et donc moins protégées, moins informées, tenues à des normes de genre et moins bien prises en charge.



ENFANTS

1 enfant sur 2 en Europe est fortement exposé aux vagues de chaleur. **Selon l'UNICEF**, ce sont également les plus vulnérables à ces vagues car leur température corporelle augmente beaucoup plus vite et plus fortement que celle des adultes. Les vagues de chaleur affectent également leur capacité à se concentrer et à apprendre, ce qui met en péril leur éducation.



PERSONNES HANDICAPÉES

Selon Handicap International, les personnes handicapées ont 4 fois plus de risques de mourir en cas de catastrophe, ce qui augmente leur vulnérabilité au changement climatique.

LES RISQUES DE L'INADAPTATION ET DE LA MALADAPTATION

L'adaptation joue sur ce cercle vicieux qui lie les changements climatiques et les inégalités : en réduisant la vulnérabilité aux changements climatiques, elle réduit également les inégalités.

En revanche, la maladaptation ou l'inadaptation ont un effet multiplicateur sur les inégalités. Il y a donc un véritable enjeu à adapter de façon juste et équitable nos territoires aux conséquences des changements climatiques.

Si l'*inadaptation* désigne tout simplement le manque total de politiques d'adaptation, la *maladaptation* désigne des stratégies d'adaptation aux changements climatiques qui produisent des effets néfastes pour certaines populations et/ou leur environnement, ou qui à long terme, stimulent les changements climatiques.

Un exemple bien connu est celui de la **climatisation** : bien utile pour rendre vivables certains bâtiments en été, ces installations sont extrêmement coûteuses en énergie, ce qui augmente nos émissions de gaz à effet de serre, contribue à réchauffer l'air extérieur et accélère l'effet d'îlot de chaleur en ville. Le coût d'une climatisation n'est pas accessible à tous et toutes. Le taux d'équipement varie en fonction de la situation socio-professionnelle, ce qui montre une vulnérabilité plus élevée associée à une moindre capacité d'adaptation des ménages les plus pauvres.

De façon plus globale, la "**gentrification verte**" est une forme répandue de maladaptation qui privilégie les populations urbaines aisées dans les projets de verdissement urbain, en oubliant les quartiers populaires. La végétalisation des villes a un effet positif sur la valeur des biens immobiliers et entraîne donc le déplacement des populations précaires vers les périphéries non végétalisées, donc plus chaudes en été.

Enfin, le passage de la voiture thermique «classique essence» à la voiture électrique en zone urbaine est l'une des adaptations les moins appropriées. À Paris, par exemple, **plus de 50 % de l'espace public est occupé par des routes et des installations spécifiques aux voitures** : des zones artificialisées qui favorisent les inondations, polluent la Seine et augmentent l'effet d'îlot de chaleur, affectant l'ensemble de la population. Pourtant, **les voitures ne représentent même pas 10 % des déplacements**. Et parmi ces déplacements, 64 % sont effectués par des hommes, appartenant aux catégories socio-professionnelles supérieures, âgés de plus de 50 ans, qui parcourent en moyenne 3,5 km en intra-muros, soit l'équivalent de sept stations de métro (environ 15 minutes de transport).

La solution n'est donc pas de passer de l'essence à l'électrique, mais simplement de réduire la place de la voiture dans nos déplacements et dans notre espace urbain.



2

LES POLITIQUES D'ADAPTATION EN FRANCE

Outre les conséquences inégalitaires sur la population, les changements climatiques ont un impact économique majeur : on estime à **120 milliards d'euros les pertes économiques** causées par des phénomènes météorologiques extrêmes en France entre 1980 et 2022. Et ces dommages annuels causés aux infrastructures du seul fait des changements climatiques pourraient être décuplés d'ici la fin du siècle.

L'État français a certes mis en place des politiques en termes d'adaptation depuis 2011. Malheureusement, sans surprise, dans **son rapport annuel de 2023**, le Haut Conseil pour le Climat a alerté sur le fait que la France est loin d'être prête en matière d'adaptation.



LE PNACC = LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2011

premier PNACC qui vise à présenter des mesures concrètes pour limiter les effets négatifs du dérèglement climatique en France.

2018

deuxième version du PNACC (le PNACC 2) publiée en 2018, pour présenter les mesures à prendre jusqu'en 2022.

2024

Le PNACC 3 devrait donc présenter le plan d'action pour les 5 années suivantes. Pourtant, en juin 2024, ce plan n'a toujours pas été publié, alors que le gouvernement était obligé par la loi de le faire en 2023. D'ailleurs en avril 2024, le Haut conseil pour le climat a rappelé cet impératif légal et notre impréparation aux conséquences du changement climatique dans une lettre au gouvernement.

LES MESURES D'ADAPTATION EN FRANCE SONT RÉGIES PAR UN PLAN GÉNÉRAL, MIS À JOUR TOUS LES 5 ANS POUR DICTER CONCRÈTEMENT LES MESURES À PRENDRE POUR ADAPTER NOS TERRITOIRES.



Jusqu'à présent, les deux premiers PNACC présentés par le gouvernement ont montré de fortes lacunes et se rapprochaient davantage d'un inventaire de mesures générales techniques, souvent déjà existantes ou très floues, parfois sans impact visible, ou générant même de la maladaptation. De plus, ces plans n'avaient pas de valeur juridique. Ils n'étaient pas contraignants pour la France et on ne peut pas leur opposer le non-respect au niveau judiciaire. Le PNACC tel qu'il est aujourd'hui ne permet donc pas d'engager la nécessaire adaptation de la France, et fait complètement l'impasse sur les inégalités générées et renforcées par le changement climatique. L'approche technique ne se base ni sur des évaluations objectives des besoins des acteurs concernées, ni sur des trajectoires étudiées.

LA STRATÉGIE RÉACTIVE DE L'ÉTAT

Si nous devons nous adapter aux conséquences du réchauffement climatique déjà réelles au quotidien sur nos territoires, il est aussi logique de se préparer aux événements météorologiques futurs, pourtant prévisibles.

Hors, actuellement, la stratégie d'adaptation du gouvernement n'anticipe pas le réchauffement que subira la France à l'horizon 2050 et il faut souvent attendre les catastrophes climatiques pour espérer une réaction de l'Etat.

On pense notamment à la sécheresse historique qu'a subi Mayotte en septembre 2023. Le département le plus pauvre de France était alors confronté à son pire épisode de sécheresse depuis 1997, alors que son approvisionnement en eau dépend majoritairement des eaux pluviales.

Pour faire face à cette situation, le ministre annonça alors « un véritable plan Marshall pour Mayotte » et une aide financière à hauteur de 35 millions d'euros. Au programme : un travail sur les fuites des réseaux d'eau, sur la distribution et l'interconnexion des ressources entre le Nord et le Sud, une amélioration de la capacité de l'usine de dessalement et enfin cinq ingénieurs ont également été dépêchés à temps plein pour mettre en place la stratégie à adopter.



© Le Monde

Exactement dans la même lignée, on se rappelle des **incendies extrêmes subis en Gironde et dans les Landes en 2022**, qui ont été suivis d'une série de mesures de l'État pour renforcer la sécurité civile. En réponse, un vaste chantier national a été lancé en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF). Ces mesures comprennent une augmentation du budget dédié à la sensibilisation et la prévention des incendies, l'acquisition de nouveaux Canadairs et la modernisation des équipements pour les opérations de lutte contre les incendies, ainsi que la mise en place d'un grand chantier de reboisement et de réhabilitation des zones sinistrées.

Ces épisodes météorologiques sont pourtant les conséquences de changements climatiques attendus et prévisibles. Mais l'Etat se retrouve tout de même pris au dépourvu devant ces événements, tant en termes de prévention qu'au niveau de la gestion de ces crises, et ce, malgré l'existence d'un plan d'adaptation.



© Denis Charlet AFP

LE CAS DES INONDATIONS DU PAS-DE-CALAIS

Un des exemples les plus marquants du manque d'anticipation de l'Etat est celui des inondations qui ont touché la région du Pas-de-Calais lors de l'hiver 2023-2024, provoquant la crue des quatre principaux cours d'eau du département, et l'inondation de très nombreuses habitations.

De 2017 à 2023, les climatologues alertaient sur la multitude d'événements météorologiques extrêmes à venir dans la région et le fait que leur fréquence et intensité allaient fortement augmenter. Plusieurs indices frappants leur permettaient de prévoir cela : la nette élévation du niveau de la mer, l'insuffisance du ruissellement des rivières, la hausse des températures moyennes annuelles, la tendance à la hausse des précipitations (+20 %) ou encore une artificialisation des sols à la hausse (entre +5 % et +20 %).

A cette lecture, un évènement climatique ayant pour conséquence de graves inondations pour cette zone semblait plus que prévisible.

Pourtant, la capacité d'infiltration et de stockage de l'eau dans les sols a été obstruée par l'artificialisation, et aucun moyen humain ni financier n'ont été alloués pour permettre de garantir la pérennité des systèmes d'évacuation, désormais à risque. Cela n'a pas empêché Christophe Béchu, Ministre de la Transition Écologique, de dire que « *personne n'imaginait début décembre (...) qu'on aurait à nouveau un épisode de ce type* »...

Les mesures d'anticipation sont pourtant bien moins coûteuses que l'inaction ou la réaction.

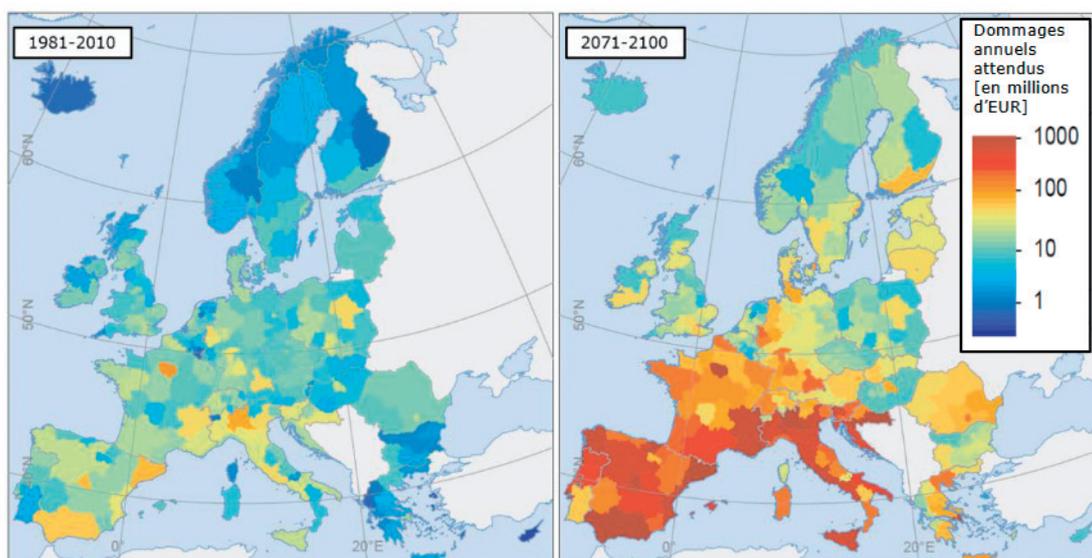
Elles permettent d'une part de s'organiser en cas d'aléas, et donc de rendre les dépenses réactives moins coûteuses mais aussi de renforcer les niveaux de robustesse qui réduisent les risques, par exemple la rénovation thermique des bâtiments.

Certaines mesures, comme la végétalisation urbaine, peuvent générer simultanément des bénéfices économiques et climatiques et offrent parfois des retours sur investissement immédiats pour les territoires. C'est généralement le cas pour le passage à l'agroécologie par exemple, qui permet à la fois de renforcer les puits de carbone, la rétention de l'eau, mais également d'avoir des rendements plus résilients à plus forte valeur ajoutée.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Les conséquences du manque d'engagement politique en termes d'adaptation ne se font pas ressentir uniquement sur la population : le total des pertes économiques déclarées causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres conditions climatiques extrêmes en Europe de 1980 à 2022 a atteint plus de 650 milliards d'euros. Parmi ce montant, la France cumule 100 milliards d'euros de pertes, ce qui la place en troisième position après l'Allemagne et l'Italie. Selon les scénarios d'action climatique actuels, les dommages annuels causés aux infrastructures critiques en Europe du seul fait des changements climatiques pourraient être décuplés d'ici la fin du siècle.

ESTIMATION DES DOMMAGES ANNUELS CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES CRITIQUES DES RÉGIONS EUROPÉENNES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE D'ICI LA FIN DU SIÈCLE (EN MILLION D'EUR)



Ce manque de prise en compte dans les politiques climatiques oblige les acteurs publics à prendre en charge à leur compte l'adaptation sans aide de la part de la puissance publique, alors que ces acteurs font face à des enjeux majeurs.



DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT FERROVIAIRE

par exemple, en 2022, 63 000 minutes (soit 1 050 heures ou encore 44 jours) ont été perdues par la SNCF pour cause de fortes chaleurs. Ces irrégularités seront amenées à être multipliées au moins par 2 d'ici 2050 ce qui entraînera des pertes économiques très importantes pour la SNCF. De plus, le réseau souffre de vétusté et doit être adapté, ce qui représente un budget colossal pour la compagnie ferroviaire.



DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

d'ici à 2030, d'après les estimations hautes, 7 138 écoles maternelles (soit environ 1,3 million d'enfants) seront exposées à des vagues de chaleur supérieures à 35 °C. Ce sera le cas de 100% des écoles maternelles des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Saint-Denis, à Paris, et de Gironde.



DANS LE SECTEUR HOSPITALIER

sur les 2 321 structures hospitalières en France, 103 sont menacées de fermeture totale ou partielle d'ici 2100 si les émissions de gaz à effet de serre persistent à un rythme élevé. Le risque de dégâts sur les hôpitaux européens augmentera de 259 % d'ici 2100 avec la trajectoire actuelle de réchauffement. De plus, à la différence des autres bâtiments du secteur tertiaire, les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ne font pas aujourd'hui l'objet de valeurs cibles de température d'été dans le cadre de la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) applicable aux constructions neuves. Pour autant, les infrastructures du secteur hospitalier exigent des températures entre 19 et 22 °C, pour des raisons d'hygiène (blocs opératoires) et de sécurité technique (omniprésence de l'informatique, notamment pour les équipements biomédicaux).

NOS DROITS EN DANGER

L'augmentation des vagues de chaleurs et des sécheresses, l'évolution de l'environnement ainsi que la multiplication d'aléas climatiques extrêmes dans le pays demandent également des adaptations légales pour protéger nos droits à toutes et tous. Que ce soit les droits humains mais aussi dans le cadre du droit du travail, rien n'est assuré si nous ne nous adaptons pas.

LES DROITS HUMAINS

Oxfam France estime qu'au moins **26 des 50 droits inscrits aux articles de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, seront menacés** si l'UE ne s'adapte pas immédiatement et efficacement au changement climatique.

Mais nous ne sommes pas les seuls : en 2015, les États reconnaissent directement la relation entre lutte contre les changements climatiques et les droits humains dans le préambule de **l'Accord de Paris**. Ils se sont alors engagés à prendre des mesures visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet serre en prenant en considération les droits humains fondamentaux et le principe de non-discrimination.

La crise climatique est donc aussi une crise de droits humains. Si rien n'est fait pour inverser la tendance, les impacts des changements climatiques vont creuser les inégalités déjà existantes et mettre en péril en priorité les droits des communautés déjà marginalisées.

LE DROIT DU TRAVAIL

Il n'existe pas en France de plan d'adaptation dédié spécifiquement aux risques professionnels liés aux changements climatiques. La plupart des dispositifs visant à prévenir ces risques s'inscrivent dans une logique de gestion d'événements jugés exceptionnels, comme les vagues de chaleur en période de canicule, et ne permettent pas d'adapter sur le long terme les conditions et l'organisation du travail qui assurent la santé et la sécurité des travailleur•euse•s.

Pourtant, de nombreux•ses travailleuses et travailleurs sont déjà impacté•e•s par les dérèglements climatiques. On pense notamment au secteur du bâtiment, aux agriculteur•ice•s, aux personnels soignants ainsi qu'à celles et ceux dont les tâches sont principalement réalisées en extérieur et qui sont déjà les plus affecté•e•s par les vagues de chaleur en France. En tout, 14% des salarié•e•s et 36% des travailleur•euse•s français.es sont exposé•e•s aux vagues de chaleur extrêmes.

Entre 2017 et 2022, Santé Publique France a recensé 54 travailleur•euse•s décédé•e•s au travail suite à l'exposition à de fortes températures.

A ce jour, le code du travail ne propose aucune règle précise en cas de vague de chaleur et se fait plutôt au cas par cas. Le ou la travailleur•euse peut exercer son droit de retrait s'il estime qu'une situation présente un « *danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé* ». Toutefois, si l'employeur n'est pas d'accord avec le motif, seul le juge pourra estimer la légitimité de la demande. **Le Code du travail ne comporte, par exemple, aucune indication de température maximale au-delà de laquelle il serait interdit de travailler** ou qui pourrait justifier de l'exercice du droit de retrait. Il n'y a d'ailleurs aucune réflexion en cours sur les niveaux d'humidité ni sur la température ressentie. L'employeur, quant à lui, est tenu de prendre « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » sans que plus de précisions ne soient données autres que les mesures inscrites dans les Plans Canicule du gouvernement.

3

DES SOLUTIONS EXISTENT

Compte tenu du retard accumulé, il est urgent de mettre en place rapidement une politique d'adaptation juste, ambitieuse et efficace. La stratégie d'adaptation aux changements climatiques doit être étroitement liée à une politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre la plus ambitieuse possible, ainsi qu'à une politique de réponse aux pertes et dommages pour soutenir les populations lorsque les dégâts seront inévitables.

De nombreuses mesures peuvent déjà être déployées pour adapter notre territoire, et ce, quelle que soit l'évolution du climat !



UN PNACC JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique n'a, à l'heure actuelle, aucune valeur contraignante. Hors, cela permettrait de forcer son application et de pouvoir évaluer de manière objective les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Les stratégies d'atténuation (celles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre) ont déjà intégré des dispositifs contraignants permettant de responsabiliser les différents acteurs. On pense notamment à **L'Affaire du siècle**, par laquelle nous avons pu assigner l'État français en justice devant le Tribunal administratif de Paris pour inaction face aux changements climatiques. Cette action n'a pu être possible que grâce au cadre légal contraignant des politiques d'atténuations.

Conférer au PNACC une existence juridique permettrait également de porter le sujet au niveau politique dans les débats parlementaires et de mener une consultation obligatoire du public.





UNE POLITIQUE D'ADAPTATION DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE

Le sujet de l'adaptation aux changements climatiques reste encore méconnu du grand public et est souvent abordé uniquement par des experts. Pourtant, il est crucial de dépasser cette approche technique et de promouvoir une vision politique et collective de l'adaptation.

Nos territoires devront forcément subir des transformations majeures pour faire face aux effets des changements climatiques. **Il est donc essentiel que la question de l'adaptation soit traitée et débattue démocratiquement.** Nous devons nous demander quelles sont nos priorités, ce que nous souhaitons protéger, quels sont les risques, et comment répartir les efforts, notamment financiers.

Pour éviter une mauvaise adaptation qui pourrait accentuer les inégalités et provoquer des conflits sociaux, il est urgent de créer des espaces de dialogue à tous les niveaux de notre société. Ces espaces doivent favoriser une adaptation équitable et inclusive, comme des conventions citoyennes locales coordonnées au niveau national. Ces conventions permettraient de décider collectivement comment adapter chaque territoire aux conséquences des changements climatiques, avec le soutien financier et humain de l'État. Il est crucial que ces espaces incluent une participation active des groupes vulnérables.



DES INVESTISSEMENTS PROPORTIONNELS À L'URGENCE

Le changement climatique est un facteur de renforcement des inégalités en France, et tout retard supplémentaire pris sur les politiques d'adaptation aux changements climatiques continuera de les accroître. C'est la justice sociale et climatique qui est ici en jeu, et **il est donc urgent de renforcer les moyens humains, financiers et organisationnels dédiés aux politiques d'adaptation en France**, à différentes échelles et notamment à l'échelle des collectivités. Il est également impératif de doter l'adaptation d'une réelle gouvernance et d'indicateurs pertinents pour assurer un bon pilotage.

Pour accélérer l'adaptation juste de la France aux changements climatiques, il faudrait investir plusieurs dizaines de milliards d'euros par an dans l'adaptation juste. Ces financements devront provenir notamment des recettes d'une fiscalité plus juste, plus féministe et plus écologique.



UN DROIT DU TRAVAIL ADAPTÉ AU CLIMAT

Du côté de nos droits, plusieurs mesures doivent être mises en place au niveau national :

-  **Développer les recherches sur les risques spécifiques** auxquels sont confronté•e•s les travailleur•euse•s du fait du réchauffement climatique.
-  **Faire évoluer le droit du travail** pour prendre en compte les conséquences des changements climatiques sur les conditions de travail. Plus spécifiquement, il est urgent de définir des règles spécifiques en cas d'activation du niveau 3 et 4 de vigilance météorologique telles que l'interdiction de certaines activités ou la limitation du temps de travail par jour, ainsi que l'augmentation des temps de pause réguliers sans perte de salaire. Le droit de retrait dans le code du travail doit également être renforcé, par exemple en indiquant une température maximale au-delà de laquelle il serait interdit de travailler ou qui pourrait justifier de l'exercice du droit de retrait.
-  **Renforcer les systèmes de protection sociale** pour garantir que les personnes les plus vulnérables soient protégées face aux conséquences des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques (p. ex. chômage temporaire, subventions directes aux travailleur•euses, plans de relance, etc.).



UNE ADAPTATION JUSTE AU NIVEAU INTERNATIONAL

La France, comme d'autres pays riches, est historiquement responsable de la crise climatique. En revanche, les pays du Sud Global, qui sont les moins responsables, subissent les conséquences les plus sévères. Pour concevoir une adaptation juste, il est crucial de prendre en compte les inégalités de responsabilité et de richesse à l'échelle internationale.

Malheureusement, les pays riches n'ont pas tenu leur promesse de fournir au moins 100 milliards de dollars par an aux pays du Sud, une somme insuffisante par rapport aux besoins réels. De plus, 80 % de leurs financements sont encore alloués à des projets de réduction des émissions plutôt qu'à l'adaptation. Selon le GIEC, augmenter les financements publics et privés de plusieurs milliards de dollars par an et améliorer l'accès direct aux fonds multilatéraux est essentiel pour une meilleure mise en œuvre de l'adaptation et pour atteindre la justice climatique pour les pays les plus vulnérables.

Oxfam demande alors deux mesures de la part des pays riches, responsables de la crise climatique :

-  **De respecter enfin l'objectif des 100 milliards de dollars par an** entre 2020 et 2025, en compensant les manques depuis 2020, et qu'ils augmentent progressivement cet objectif.
-  **De doubler les financements dédiés à l'adaptation d'ici 2025**, comme ils s'étaient engagés à le faire lors de la COP 26.

Il en va de la confiance internationale, mais surtout de la justice climatique.



OXFAM
France

WWW.OXFAMFRANCE.ORG

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

